

L'OISEAU-MOUCHE

Journal littéraire et historique, publié tous les quinze jours (les vacances exceptées.)

Prix de l'abonnement : 50 cents par année, pour le Canada et les Etats-Unis. On accepte en paiement les timbres-poste de ces deux pays.

AUX AGENTS : Onze abonnements servis pour le prix de dix (\$5.00).

Pour l'UNION POSTALE, le prix de l'abonnement est de 3 fr. 50 cent.

Pour ce qui a rapport à l'administration et à la rédaction, s'adresser à

G. CIMON,

Gérant de L'OISEAU-MOUCHE,

Séminaire de Chicoutimi,

Chicoutimi, P. Q.

Imprimé aux ateliers typographiques de M. J.-D. GUAY, à Chicoutimi.

CHICOUTIMI, 28 AVRIL 1894

AU PARLEMENT D'OTTAWA

Aujourd'hui, parlons un peu de politique. Par exemple, ce ne sera pas de la politique de parti ! L'OISEAU-MOUCHE n'a pas en effet à se mêler des affaires ni des conservateurs, ni des libéraux. Disons, si vous voulez, que nous allons faire quelques pas dans le domaine de l'économie politique ; et personne n'aura peur de notre attitude.

On discute actuellement, au Parlement fédéral, les divers articles du nouveau tarif des douanes, soumis par le gouvernement à la considération des députés.—Qu'est-ce que tout cela veut dire ?

Petits amis de la classe de Première, voici ce que cela veut dire. Écoutez bien.

Le *Gouvernement d'Ottawa*, c'est un conseil composé du gouverneur général du Canada (nommé par l'Angleterre) et d'un certain nombre de ministres qui l'assistent dans l'administration des affaires publiques. Le gouvernement fournit de l'argent à toutes les provinces du Canada, pour les aider ; il améliore les routes fluviales, bâtit des quais où il en faut, entretient notre petite armée, construit des chemins de fer, et fait encore une foule d'autres choses utiles. Or, où voulez-vous qu'il prenne de l'argent pour subvenir à tant de dépenses ? Dans notre pays, comme ailleurs, il faut que chaque personne fournisse sa quote-part, afin de permettre au gouvernement d'administrer comme il faut la chose publique : ce que chacun donne ainsi, c'est la TAXE ! Lorsque chaque individu est obligé de fournir une somme déterminée, c'est la *taxe directe*. Mais, ici, c'est la *taxe indirecte* que

nous payons, et voici comment cela se fait. Il nous faut importer des autres pays une foule de choses dont nous avons besoin. C'est fort bien ; mais, quand ces objets arrivent aux frontières, il y a pour chacun un droit déterminé à payer au gouvernement : c'est la douane. Tel article coûtait une piastre à Londres ; dès qu'il passe la frontière, son coût pourra monter à \$1.25, ou \$1.35, &c. Vous imaginez bien que le marchand, en nous vendant ses marchandises, se rembourse à nos dépens de ce qu'il a dû payer à la frontière. Et voilà comment, en définitive, c'est vous et moi qui donnons cet argent au gouvernement ; voilà comment nous payons la taxe sans nous en apercevoir. Plus nous achetons chez les marchands, plus nous la payons, *indirectement*, mais bien réellement. Plus vous boirez de champagne et fumerez de cigares de la Havane, plus vous payerez de fortes taxes.

* * *

Or, cette année, le gouvernement a diminué un peu le *tarif* des droits de douane, c'est-à-dire que le droit d'entrée au pays est un peu moins élevé pour certains articles, entre autres pour les livres. Et c'est justement des droits sur les livres que je veux vous parler. Jusqu'à présent, ce droit était de 15 *ojo ad valorem*, autrement dit : 15 centins par piastre. A l'avenir, on paiera suivant la pesanteur du volume, à raison de six centins pour une livre. Ce tarif est beaucoup plus avantageux pour les volumes ordinaires et surtout pour les ouvrages dispendieux. Quant aux livres à bon marché, il est certain que le nouveau tarif les frappe d'un droit plus élevé. Et, là dessus, plusieurs se lamentent, et plaignent hautement ce pauvre peuple, qui va payer plus cher les brochures et livres à bon marché. Comme si le *pauvre peuple* lisait bien d'autres choses que les livres de prières (admis sans aucun droit de douane), les journaux, les bonnes petites revues religieuses du pays, et.....les ouvrages du P. Lacasse !

Et voici qui est fameux : plus de droits sur les livres de classe, ni sur les livres de nos bibliothèques de collège ou paroissiales ! Ceci est bien un peu au profit de ce *pauvre peuple* !

Souhaitons donc que les députés trouvent assez de leur goût ces diminutions de droits sur les livres.—

Il y a bien les livres de récompenses, qui vont coûter plus cher. S'il y avait moyen de changer quelque chose en ce chapitre, ce serait louable. Si l'on n'y change rien, ils ne cesseront pas pour cela d'être des livres de prix ; au contraire.—Les livres en langues autres que le français ou l'anglais sont admis en franchise. Eh bien ! on pourra nous donner des livres écrits en grec, en russe, en chinois, en volapuk, ou simplement en latin ! C'est pour nous préparer à cet état de choses, sans doute, que Livius nous envoie aujourd'hui une ode latine.

ORNIS.

PROCÈS FIN DE SIÈCLE

On donne aux avocats le diable pour patron.

Nous savons que la noire ingratitude des plaideurs a seule inventé ce brocard ; nous ne pouvons croire à des rapports aussi intimes entre le père du mensonge et les disciples de Thémis,—que saint Yves protège ! Mais on dirait vraiment que le diction populaire a raison, quand on considère avec quelle persévérance la plupart d'entre eux gardent le diable dans leurs bourses ou s'obstinent à le tirer par la queue du jour de l'an à la Saint-Sylvestre.

Ces pauvres gens, ce n'est pourtant pas leur faute, si la fortune leur est contraire. Les avocats, voyez-vous, c'est une race misérable !

Mais voici venir des temps plus heureux... Réjouissez-vous, ô savants confrères ! les misères de la profession ne sont plus, votre vie est assurée, l'avenir est à vous !... Un esprit nouveau a soufflé sur le pays, et le peuple des plaideurs s'est levé en masse....

Chicane ! chicane ! !

Poursuites en dommages, défenses en droit, exceptions péremptoires en droit perpétuelles, plaidoyers puis d'arrein continuance,.... Ah ! les beaux procès ! les beaux procès !

Voici comment ça se passe.

L'homme est libre,—seulement depuis un siècle, c'est vrai, mais enfin il est libre. Étant libre, l'homme peut exercer un art, un métier, une profession ; il a même le droit de se faire épicier. Il en use, il se fait épicier. Et le voilà, détaillant avec modestie sa cannelle, son sucre et son café ; tout va bien ; il est dans son droit. Mais son voisin est libre aussi ; de plus, ce drô-